



## LE MILITANTISME

### ÇA DONNE QUOI?

*Par Mathieu Melançon  
étudiant au Collège Rosemont*

Au départ, il y a un constat : quelque chose ne tourne pas rond autour de nous. Qu'importe la cause qui nous tient à coeur (environnement, démocratie, lutte contre l'homophobie et le sexisme, etc.) on se sent interpellé-e-s et on voudrait que le monde change, mais comment?

Qu'est-ce qui détruit l'environnement, licencie, détériore les conditions de vie, sème la pauvreté et la détresse tout autour de lui? Ce n'est pas un dieu ou une intelligence supérieure; ce sont les humains. Il faudrait préciser: DES humains. Ce qu'il y a de bien, c'est que ce que des humains ont fait, d'autres peuvent le défaire.

Encore mieux, la majorité des humains ont intérêt à ce que ce monde change, et ils le souhaitent. En vérité, seule une poignée d'individus profite de la situation et travaille activement pour le statut quo. Il suffirait de se rassembler et d'agir ensemble pour faire comprendre à ces gens que leurs manigances, c'est fini.

Bien sûr, c'est là qu'un problème se pose. Se regrouper de nos jours semble particulièrement difficile et il est clairement décourageant d'essayer,

en vain, de convaincre nos camarades de travailler avec nous à bâtir un monde meilleur.

En vain, vraiment? Il est évident que tout travail militant n'aura pas d'effets spectaculaires et immédiats. Créer un mouvement prend du temps. En regardant l'histoire, on peut se dire que nos conditions de vie ne sont pas si désastreuses. Mais si les gens qui ont initié le mouvement d'abolition de l'esclavage s'étaient découragés en constatant le racisme profond qui les entourait, où en serions-nous? Idem pour les droits des travailleuses et travailleurs, pour l'égalité des sexes, etc. Tout ces militantes et militants ne se sont pas laissé-e-s décourager par des conditions encore plus défavorables que les nôtres et sont allé-e-s voir leur-e-s camarades pour discuter de leurs problèmes communs. Et c'est comme ça que la société s'améliore!

Personne n'a dit que c'était facile, mais c'est certainement enrichissant (d'un point de vue personnel) et surtout, absolument nécessaire. Le droit de «chialer», c'est aussi le devoir de se mobiliser!

**Nous sommes beaucoup,  
nous sommes partout,  
ce n'est qu'un début,  
la lutte continue!**

## L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES... kossé ça?

*Par Anne-Marie Provost  
étudiante en science politique à l'UQAM*

Après le secondaire, la majorité des étudiantes et étudiants s'inscrivent dans un établissement post-secondaire (cégep) et certaines et certains déménagent en appartement. On doit parfois changer de ville, parce que notre cégep est situé à l'extérieur de notre région natale, ou on peut avoir envie de plus d'indépendance et d'autonomie. Bref, plusieurs raisons justifient un déménagement. Souvent, on aura recours au système d'aide financière aux études (AFE) du gouvernement pour nous aider à boucler les fins de mois.

Depuis les années 60, des luttes étudiantes ont permis l'amélioration d'un système en parti géré par l'État qui donne, chaque mois, un fond pour les étudiantes et étudiants qui étudient dans un établissement post-secondaire : l'aide financière aux études. Ce système est composé de prêts et de bourses, et permet de couvrir les frais de scolarité, les livres, le loyer, la nourriture, etc. Il permet, idéalement, aux étudiantes et étudiants de mieux se consacrer à leurs études sans avoir à trop travailler. Qu'on se le dise : travailler entre 20 et 40 heures par semaine en plus de ses cours, devoirs,

travaux et examens peut parfois être assez éreintant!

Toutefois, tout au long des études, l'argent emprunté (les prêts) s'accumule et, une fois les études terminées, il faut rembourser une partie de l'aide financière reçue. Plusieurs étudiantes et étudiants se retrouvent ainsi avec des dettes immenses qu'ils et elles ont du mal à rembourser par la suite. L'ASSÉ revendique donc une conversion totale des prêts en bourses pour permettre aux étudiantes et étudiants de commencer leur vie professionnelle sans avoir à rembourser des milliers de dollars.

On pourrait ensuite se poser la question suivante: est-ce que le montant attribué par les prêts et bourses est suffisant pour toutes les dépenses de la vie quotidienne? Nous considérons que non. Chaque année, le coût de la vie augmente un peu, mais les montants alloués par l'AFE ne suivent pas cette hausse : il y a donc un décalage. C'est un peu comme si chaque année, le prix d'un sandwich à la cafétéria augmentait, mais que vos parents ne vous donnaient pas plus d'argent pour être capable de l'acheter... En effet, les prêts et bourses ne sont pas ajustés automatiquement aux

*suite p.2*



**AFE (suite de la p.1)** frais de subsistances, c'est-à-dire les frais qui calculent le montant nécessaire à la survie selon le gouvernement. Actuellement, l'AFE considère que 10\$ par jour est suffisant pour se nourrir, ce qui est peu.

Mais ce n'est pas tout : ces frais de subsistance n'atteignent même pas le seuil de pauvreté! Le seuil de pauvreté est le montant d'argent suffisant par année pour survivre décemment. Statistique Canada chiffre le seuil de pauvreté aux alentours de 12

000\$ par année, alors que des organismes, comme le Collectif pour un Québec sans pauvreté, le définissent aux alentours de 19 000\$ par année. Il y a donc plusieurs débats sur la question de savoir à quel seuil il faut se fier, mais dans tous les cas, l'ASSÉ considère qu'il faut hausser la contribution de l'AFE pour celle-ci respecte davantage l'augmentation du coût de la vie.

L'ASSÉ soulève également un autre problème, soit la non-reconnaissance de l'autonomie lors du départ du domicile familial. En effet, le système de l'AFE calcule que vos parents contribuent financièrement à vos études et qu'ils vous donnent un certain montant d'argent par année aussi longtemps que vous serez au Cégep ou à l'Université. C'est ce qu'on appelle la «contribution parentale».

Ainsi, l'AFE baisse le montant de bourses et de prêts qui vous est alloué en se basant sur celle-ci.

Toutefois, des études ont démontré que dans les faits, peu d'étudiantes et étudiants bénéficient de l'aide de leurs parents pour payer leurs études, leurs livres, leur loyer et leur nourriture. Par conséquent, l'ASSÉ prône l'abolition du calcul de la contribution parentale dans le système

des prêts et bourses.

D'autres contributions sont calculées dans le système des prêts et bourses, comme la contribution de l'ex-conjoint ou de l'ex-conjointe. On calcule entre autre la pension alimentaire reçue, et on la déduit du montant des prêts et bourses alloués à la base. Évidemment, cet aspect de l'AFE touche surtout les mères monoparentales, elles qui ont un ou des enfants à leur charge. L'ASSÉ dénonce cet état de fait, car s'occuper d'un enfant en plus d'étudier coûte cher, et le montant des prêts et bourses est déjà peu élevé. Nous prônons donc l'abolition de la prise en compte de la contribution de l'ex-conjoint ou l'ex-conjointe dans le calcul de l'aide financière aux études (AFE).

En somme, toutes ces modifications de l'AFE ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des étudiantes et étudiants. L'éducation est actuellement sous-financée, car le gouvernement privilégie un désengagement de l'État plutôt qu'une intervention de celui-ci pour financer des services sociaux, comme l'éducation. D'ailleurs, le récent dégel des frais de scolarité vient d'augmenter encore une fois la facture des étudiantes et étudiants, et pourtant, le montant des prêts et bourses reste le même!

**Problème. problème...**

Le sujet de l'AFE peut parfois être très technique et complexe, donc si jamais vous avez des questions n'hésitez pas à nous contacter!

Par ailleurs, la prochaine campagne de l'ASSÉ prend également position **pour une correction du sous-financement historique de l'éducation postsecondaire** et un réinvestissement massif dans les programmes sociaux et **contre les projets de loi sur la gouvernance** dans une perspective d'autogestion. Pour en savoir davantage sur ces enjeux n'hésitez pas à nous contacter!

514-390-0110 ou [executif@asse-solidarite.qc.ca](mailto:executif@asse-solidarite.qc.ca)

## LA DÉMOCRATIE AU COLLÉGIAL: L'IMPORTANCE DE S'AFFIRMER

**Par Marie-Ève Blais**  
**Étudiante au Cégep de**  
**Sherbrooke**

Les gens utilisent souvent le mot démocratie pour désigner le système politique actuel au Québec et au Canada, sans toutefois comprendre la réelle signification de celui-ci. La majorité des élèves et futur-e-s étudiantes et étudiants au collégial ne sont eux-mêmes pas très à l'aise avec le concept de démocratie et, souvent, se questionnent sur la façon dont fonctionne un système démocratique.

**La démocratie en**  
**éducation, c'est**  
**important...**

Dans les écoles secondaires, la démocratie est pratiquée

inexistante. Étant donné qu'il n'y a pas de regroupement pour protéger les droits des élèves, toutes les décisions sont prises par l'administration de l'école ou par la commission scolaire. Le pouvoir est, en quelque sorte, laissé dans les mains des dirigeants et les élèves n'ont pas leur mot à dire. Cependant, si la démocratie est inexistante dans les établissements secondaires, aux études supérieures, elle occupe une place prépondérante.

Au niveau collégial, une association étudiante regroupe tous les étudiants et toute les étudiantes du cégep.

En fait, chaque étudiante et étudiant, au moment de l'inscription, doit payer une cotisation

pour y adhérer. Celle-ci permet d'offrir divers services et de mettre sur pied des comités qui luttent pour les droits des étudiants et étudiantes, afin d'améliorer leur situation.

**Pour exprimer nos opinions,**  
**soyons solidaires!**

Au début de la session d'automne, durant l'Assemblée générale, l'instance décisionnelle suprême de l'association étudiante, les membres désignent un conseil exécutif d'une dizaine de membres (le nombre varie d'un endroit à l'autre). Durant l'année, c'est ce conseil exécutif qui aura à exécuter les diverses décisions votées par l'Assemblée générale. Celui-ci doit convoquer et préparer les réunions de l'exécutif ainsi que les prochaines Assemblées générales. Pour chaque rencontre, il doit y avoir un nombre minimum de membres présents,

qu'on appelle un quorum; et pour qu'une décision soit valable, elle doit être votée à une majorité de 50% des votes plus 1. Chaque membre possède un droit de vote

Ces réunions permettent aux membres de se rassembler pour prendre les décisions collectivement. Une véritable démocratie encourage la participation régulière des membres, car c'est la force du nombre qui nous permet d'atteindre nos objectifs.

### Bloc technique

#### Rédaction :

Marie-Ève Blais, Chloé Domingue-Bouchard, Mathieu Melançon, Anne-Marie Provost et Diego Jacques S. Renaud

#### Correction :

Marie-Ève Blais, Catherine Brunet, Jean-François Filiatrault, Gabriel Nadeau-Dubois et Martin Robert

#### Montage :

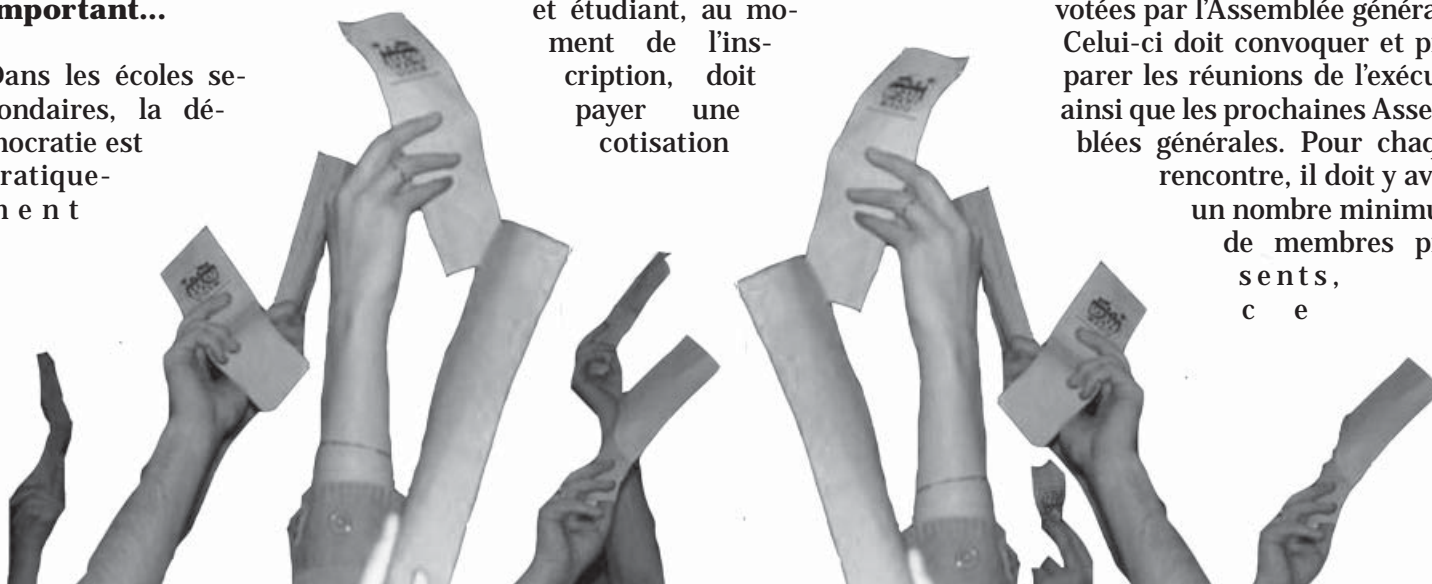
Catherine Brunet

#### Graphisme :

Catherine Brunet et Jean-Christophe Gascon

**Imprimeur :** Payette et Simms

**Tirage :** 6000 exemplaires  
Dépot Légal à la bibliothèque nationale du Québec: ISSN 61999, No. 619994





# QU'EST-CE QUE L'ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE?

par *Chloé Domingue-Bouchard*  
*Étudiante en Communication, politique et société à l'UQAM*

Conseils étudiants, journaux, radios, comités de toutes sortes, la vie étudiante des élèves du secondaire est riche. Toutefois, quand vient le temps de défendre les droits des élèves, ces regroupements ont peu de poids face à leur direction et encore moins face au gouvernement. Au cégep et à l'université, ces regroupements s'articulent au sein d'une **association étudiante**. Ces associations représentent et défendent leurs membres (au collégial, il s'agit de tous les étudiants et de toutes les étudiantes de l'établissement) face à l'administration de leur établissement. À l'échelle nationale, l'**Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)**, rassemblant près de 41 000 membres de différentes associations étudiantes de partout à travers la province, défend l'intérêt de la population étudiante et fait retentir leur voix haut et fort au sein de la société.

**Que défend l'ASSÉ et comment s'y prend-elle? Portrait éclair de ce groupe combatif du mouvement étudiant où démocratie et éducation sont au cœur d'une lutte stratégique et efficace.**

## L'éducation: un droit ?

Au Québec, l'éducation est un droit. Toutefois, on peut se questionner sur le respect de ce droit lorsqu'étudier engendre des dépenses considérables pour les familles des élèves du primaire et du secondaire, ainsi que des coûts effrayants pour les étudiants et étudiantes des cégeps et universités! Notre système public d'éducation est-il financé à sa juste valeur? Le sous-financement de nos établissements scolaires étant reconnu par l'ensemble des acteurs et actrices du système

d'éducation, il est possible de se questionner à savoir si la qualité de notre enseignement est à la hauteur de ce beau et noble principe qu'est le droit à l'éducation!

Si l'éducation est réellement un droit, il faut donc lutter contre toutes les tendances (dégel des frais de scolarité, système de prêts et bourses déficient, sous-financement du système public, privatisation etc.) qui la transforment peu à peu en privilège!

**C'est pourquoi l'ASSÉ revendique que chaque membre de la société ait droit à une éducation gratuite, publique, accessible, laïque et de qualité, libre de toute forme de discrimination.**

Les revendications de l'ASSÉ concernent donc la défense des droits et des intérêts de ses membres, mais touchent également de nombreux enjeux qui préoccupent la population étudiante (environnement, lutte à la discrimination, au sexisme, au racisme, aux coupures dans les services sociaux, etc.). Uni-e-s derrière ces positions, nous sommes donc plus fortes et forts et plus à même de les défendre.

## Quand l'ASSÉ passe à l'action!

Afin de faire valoir nos revendications et d'être les acteurs et actrices de réels changements, il faut développer une stratégie d'action efficace et combative. **Il ne faut donc pas se mettre en position de quêter, mais plutôt établir un rapport de force avec le gouvernement.** Un rapport de force s'instaure lorsque le gouvernement considère qu'il ne peut écarter nos demandes car la vigueur de nos actions (pétitions, manifestations, grèves, etc.) démontre qu'il se doit de négocier d'égal à égal avec nous. Cette stratégie a su faire ses preuves dans l'histoire du mouvement étudiant au Québec et c'est ce

que l'on nomme le **syndicalisme étudiant de combat**.

## L'ASSÉ, c'est ses membres!

À l'ASSÉ, les décisions et orientations se prennent au travers d'un processus de **démocratie directe**. Ainsi, plutôt que de voter pour des représentant-e-s, qui prennent des décisions à votre place, comme c'est trop souvent le cas au parlement, en politique étudiante **vous** participez aux débats et discussions, puis **vous** votez les décisions importantes. Ces débats ont lieu en **Assemblée générale**. De là, vos décisions voyagent jusqu'en **Congrès** où sont réuni-e-s des porte-paroles de toutes les associations étudiantes membres. Ces délégué-e-s ne parlent pas en leur propre nom, mais bien en respectant les **mandats** qui leur ont été confiés en Assemblée générale. Ainsi, la principale condition au bon fonctionnement de la démocratie directe est votre participation!

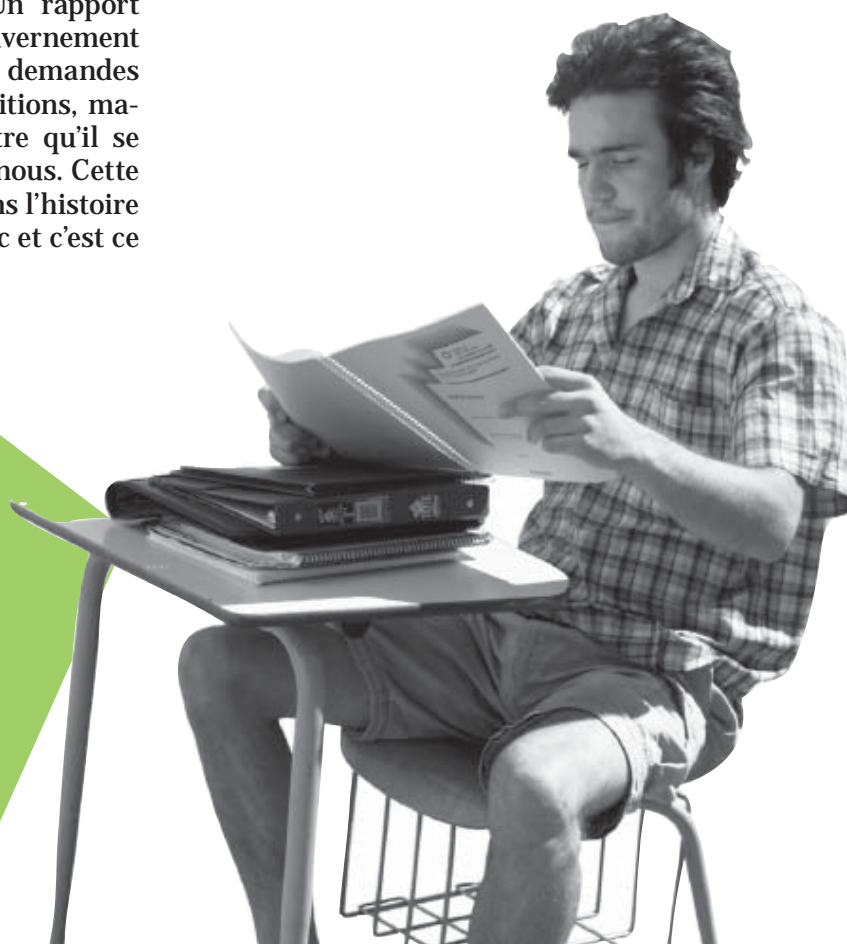
**L'ASSÉ permet de faire entendre votre voix en défendant vos positions sur des enjeux cruciaux face à nos gouvernements.**

**L'ASSÉ permet à ses différentes associations de mettre en commun leurs forces, ressources et connaissances et ainsi mener les différentes luttes qui nous animent!**

Vous voulez en savoir plus... visitez notre site Internet!  
[www.asse-solidarite.qc.ca](http://www.asse-solidarite.qc.ca)

Et ne manquez pas les 25-26 septembre 2009, notre prochain **camp de formation et de réflexion** où tous les acteurs et toutes les actrices du mouvement étudiant québécois sont invité-e-s.

Pour t'inscrire ou savoir comment t'impliquer, contactes-nous:  
(514) 390-0110 ou [executif@asse-solidarite.qc.ca](mailto:executif@asse-solidarite.qc.ca)





Le journal de  
l'Association pour une  
Solidarité Syndicale Étudiante  
Volume 8, numéro 5, mai 2009

# ULTIMATUM

## SPÉCIAL SECONDAIRE

### L'Ultimatum, c'est le journal de l'ASSÉ

Chaque année, le journal l'Ultimatum permet de rejoindre des milliers d'étudiants et d'étudiantes de partout à travers le Québec. L'information est à la base d'un réel pouvoir. Par la production d'un journal dont le contenu est déterminé par et pour les étudiantes et étudiants, l'ASSÉ se dote d'un outil essentiel à la construction d'un rapport de force !

Vous désirez distribuer l'Ultimatum dans votre établissement scolaire:  
**Contactez-nous au (514) 390-0110**

**"Nos idées et énergies rassemblées, nous devenons un tout, nous formons une force collective, créative et incomparable !"**

Pourquoi s'impliquer?  
Qu'est-ce que cela m'apportera?

La démocratie directe,  
l'importance de s'affirmer!

L'aide  
financière  
aux études...  
Kossé ça?

Qu'est-ce que  
L'ASSÉ?:

L'école hôtelière des Laurentides,  
une tentative de syndicalisation

L'image et la citation sont fournis par  
le Club 2/3: 2tiers.org/

## De la syndicalisation des étudiants et étudiantes de l'École Hôtelière des Laurentides

Par **Diego Jacques S. Renaud**  
Étudiant à l'EHDL

Il serait impensable pour un cégep ou une université de ne pas avoir d'association étudiante. Or, il n'existe pratiquement aucune organisation de ce type au secondaire. Plus souvent qu'autrement, les conseils étudiants de ce type d'établissement sont constamment soumis à l'approbation toute-puissante de la direction. Cette démocratie de façade empêche toutes revendications ou actions concrètes. Le même modèle prévaut dans les écoles de formation professionnelle.

Au mois de décembre 2008, un groupe d'étudiantes et d'étudiants de l'école hôtelière des Laurentides décide de s'organiser et de mettre en place une stratégie pour promouvoir les idéaux syndicaux qui leur sont chers. Ils et elles désirent se doter d'une association étudiante reconnue, comme il en existe dans les cégeps et les universités. Essayant de trouver une façon efficace de militer, ils et elles se tournent, au mois de février, vers l'ASSÉ, pour demander aide et conseils. Une stratégie est rapidement mise sur pied et une charte temporaire est écrite, avec comme principales revendications:

- Une plus grande accessibilité aux études;
- Un financement adéquat en éducation;
- Une plus grande accessibilité aux programmes d'aide financière d'Emploi Québec, au chômage ou aux prêts et bourses.

Le projet de charte est présenté à la direction par souci de transparence. Celle-ci nous demande alors un peu de temps avant de commencer notre mobilisation pour, dit-elle, s'assurer de la légalité du projet. Après avoir reçu un avis favorable au projet de la part d'avocats et avocates, la direction refuse néanmoins de permettre la mobilisation. Elle menace même de renvoyer toutes les personnes militant activement en ce sens.

L'ASSÉ, lors de son congrès d'hiver, nous donne alors son appui et condamne la répression faite par la direction; appui qui s'ajoute à celui du syndicat des professeur-e-s de la commission scolaire. Comme toute distribution de matériel et toute mobilisation est interdite, le comité décide de faire signer une pétition. Or, cette idée de pétition ne viendra jamais à terme. La direction conseille aux étudiantes et étudiants du comité de mobilisation de ne pas aller

de l'avant avec le projet. La direction menace à nouveau de renvoyer les étudiantes et étudiants impliqué-e-s, ainsi que ceux et celles signant une déclaration allant dans le sens du syndicalisme étudiant. De plus des rumeurs au sein de la commission scolaire des Laurentides laissèrent entendre qu'une école en déficit ne peut se permettre d'avoir un syndicat étudiant. Cela alourdirait les processus administratifs, pouvant aller jusqu'à causer la fermeture de l'école...

Nous croyons simplement que l'opposition virulente de la direction démontre surtout sa peur de créer un précédent. Un précédent qui ouvrirait la voie à la syndicalisation d'autres écoles professionnelles ou secondaires. Ce qui serait un pas de plus pour la solidarité syndicale, l'égalité des chances en éducation et en général, un pas de plus vers la justice. Le comité de mobilisation n'est plus. Il a été dissous. Mais ses anciens et anciennes membres continuent de distribuer le matériel de mobilisation de l'ASSÉ, continuent à lancer le débat et à faire avancer la cause du syndicalisme étudiant de combat.

**La lutte continue.  
Et nous vaincrons.**



### ATTENTION!

Ce journal est imprimé sur du papier **RECYCLÉ!**  
Ce journal est **RÉUTILISABLE** et **RECYCLABLE!**  
S.V.P faites votre part pour l'environnement et réutilisez ce journal en le donnant à une autre personne ou en le déposant dans un présentoir! Sinon, déposez-le dans un bac à recyclage!